

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

AED

**VOTONS
POUR**



éducation
sud
Union
syndicale
Solidaires

UNE AUTRE

ÉCOLE

UNE AUTRE

SOCIÉTÉ

Les assistant-es d'éducation (AED, AP & APS) sont des personnels essentiels au fonctionnement des établissements scolaires. Pourtant leurs conditions d'emploi et de rémunération sont inacceptables. La précarité qui leur est imposée, souvent justifiée par l'administration aux prétextes du jeune âge ou du statut d'étudiant d'une partie d'entre elles et eux (25 % ont un statut étudiant) est utilisée par les chef-fes pour renforcer leur

exploitation : pressions sur les droits, chantage au renouvellement, multiplication des tâches. Les AED exercent un vrai métier qui mobilise de véritables compétences professionnelles devant être reconnues. L'exploitation doit cesser pour tou-ttes les AED, étudiant-es ou non.

2018 - 2022 NOS ACTIONS

• Des revendications en prise avec le terrain !

À SUD éducation, ce sont les AED qui élaborent leurs revendications ! Elles et ils ont construit une plate-forme revendicative à partir de leur vécu sur le terrain : la titularisation, sans conditions, dans un corps de fonctionnaires, par la création d'un métier d'éducateur-trice scolaire, des augmentations de salaire, une formation initiale et continue et de meilleures conditions de travail.

• Des victoires contre les non-renouvellements abusifs !

Les chef-fes exercent une forte pression sur les personnels AED à l'approche de l'annonce des renouvellements de contrat. SUD éducation a accompagné au Tribunal Administratif des personnels AED, victimes de non-renouvellements arbitraires, et a fait condamner l'administration.

• Connaître ses droits et les faire respecter

Chaque année, SUD éducation organise sur tout le territoire des stages pour informer les personnels AED sur leurs droits.

Un guide syndical AED est édité chaque année, ainsi que de nombreuses fiches sur les droits.

• SUD éducation a gagné l'indemnité REP/REP+ pour les AED

SUD éducation dénonce les inégalités entre les droits des titulaires et des non-titulaires. C'est pourquoi SUD éducation

a mené une action en justice et a gagné le paiement de cette indemnité pour toutes et tous les AED qui travaillent en éducation prioritaire.

• Aux côtés des AED mobilisé-es !

Au cours de ces dernières années, les mobilisations des assistant-es d'éducation ont été massives. Cette mobilisation a notamment permis l'obtention de la CDIsa-

tion. SUD éducation s'est tenu à leurs côtés et a mis ses moyens syndicaux au service de la mobilisation : préavis de grève, dépôt d'heures d'information syndicale, impression et diffusion de tracts. Aux côtés des personnels les plus précarisé-es, SUD éducation est toujours là !



NOS ÉLU·ES S'ENGAGENT

Les élu-es SUD éducation s'engagent à :

- Porter les valeurs défendues par SUD éducation
- Garantir l'égalité de traitement des collègues et lutter contre les passe-droits
- Relayer les revendications des établissements en lutte
- Se faire les porte-paroles des collègues dans les instances
- Rédiger des comptes-rendus réguliers et vous informer largement
- Défendre les personnels dans les commissions disciplinaires, dans le respect des valeurs de SUD éducation (anti-racisme, anti-sexisme, anti-LGBTIphobie...)
- Se former afin de défendre au mieux les collègues
- Ne tirer aucun avantage personnel de leur mandat

La charte complète sur : sudeducation.org/sud-education/statuts/charte-elu-es-sud

MODE D'EMPLOI

OÙ JE VOTE ?

- **CSA ministériel** (tous les personnels du ministère)
- **CSA académique** (tous les personnels de l'académie)
- **CCP des personnels de surveillance et d'accompagnement** (toutes et tous les AED et AESH de l'académie)



COMMENT JE VOTE ?

1 Accès au portail élection

<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022>

- Réception d'un mail sur l'adresse professionnelle pour accéder au portail électeur.
- Il est alors demandé de créer un mot de passe, de le confirmer et de créer une question « défi » qui pourra servir en cas d'oubli du code de vote.
- En cas d'oubli du mot de passe du portail élection ou de non-réception du lien, le bouton réassort renvoie un mail sur la boîte professionnelle.

2 Accès à l'espace de vote

- En cliquant « Je vote » après l'ouverture du scrutin depuis le portail élection.
- Puis en saisissant le code de vote figurant sur la notice individuelle de vote remise sur le lieu de travail.
- Je vote SUD éducation aux 3 scrutins.

En cas d'oubli, plusieurs procédures de réassort existent.

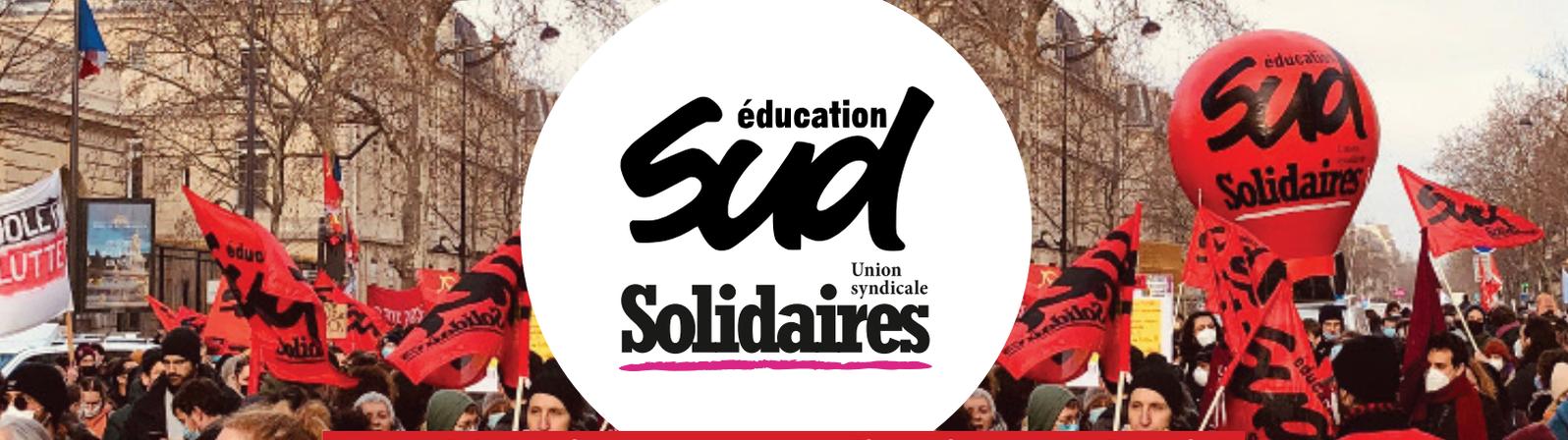


En savoir plus

Membres de l'Union syndicale Solidaires, **nous défendons une autre vision du syndicalisme, fondée sur la démocratie** à la base et l'autogestion dans la vie du syndicat. SUD éducation se bat au quotidien **pour une école publique, gratuite, laïque, égalitaire et émancipatrice.**

Union syndicale
Solidaires





éducation
SUD
Union
syndicale
Solidaires

SUD éducation est un syndicat intercatégoriel

qui s'efforce d'unir les revendications des personnels de la maternelle à l'université, dans les écoles, les collèges, les lycées, les universités et tous les services. Nous portons un syndicalisme de lutte qui défend les droits des personnels sans compromission avec la hiérarchie.

VOTER SUD

C'EST VOTER POUR...



La titularisation sans condition de tous les personnels qui le souhaitent via la création d'un statut d'éducateur·trice scolaire.



L'augmentation des salaires au-dessus de l'inflation et la baisse du temps de travail.



La suppression du forfait nuit en internat : chaque heure doit être payée.



La création d'une brigade de remplacement dans les départements pour ne pas faire peser aux AED en poste dans l'établissement le remplacement des collègues absent-es.



Le recrutement massif de personnels AED.



L'accès à une formation et l'augmentation du crédit d'heures pour formation.

En Commission Consultative Paritaire des AED et AESH, les représentant-es de SUD éducation défendent les collègues face à l'arbitraire et s'assurent du respect de leurs droits, souvent bafoués par l'administration. Ces CCP sont aussi l'occasion de rappeler une nouvelle fois nos revendications et d'obtenir des avancées locales sur les conditions de travail.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

VOTONS POUR
UNE AUTRE | UNE AUTRE
ÉCOLE | SOCIÉTÉ